

Droit de Prêt

Préambule

Le droit de prêt consiste à déclarer les ventes de livre (et les produits ayant au moins un de leurs taux de TVA à 5.5%) faites aux bibliothèques ou tout établissement relevant de cette loi (18 juin 2003). Cette déclaration pourra donc être partiellement différente de la facture émise, cas où celle-ci contient d'autres produits que le livre (papeterie, disques).

Présentation

I Définition des intervenants dans la vente

- <u>facturé par</u> (c'est vous, l'émetteur la facture) (obligatoire)
- <u>facturé à</u> (c'est le destinataire de la facture) (obligatoire)
- commandé par (c'est l'émetteur de la commande)
- livré à (c'est le destinataire final de la livraison)

Dans un premier temps, il nous faut identifier les intervenant concernés par leur GENCOD. Pour ce faire nous irons dans le fichier client et en [Communication] nous saisirons le GENCOD (13 caractères) de l'intéressé avec en remarque **GENCOD/DP** (Important)

Difficultés concernant les intervenants

Il s'agit de factures établies à l'adresse d'un client dont l'objet à été commandé et livré à un autre client (exemple de Mairie payant pour le compte d'une bibliothèque).

Dans ce cas nous allons devoir repérer et renseigner les éléments constituant la relation.

Il Périodes de déclaration

Deux périodes ont été définies par la SOFIA, société de gestion de droits d'auteurs agréée par le Ministère de la Culture pour la gestion du droit de prêt.

1 – période « transitoire » : du 1er août 2003 au 31 décembre 2004

2 – période « standard » : à partir du 1er janvier 2005

La période transitoire autorise de déclarer un nombre total de titres, d'exemplaires et un montant.

Remarque : Les utilisateurs de i préface depuis au moins le 1 août 2003 n'utiliserons pas la période transitoire.

III A qui adresser les déclarations ?

Les déclarations seront télé transmises par i préface à DILICOM

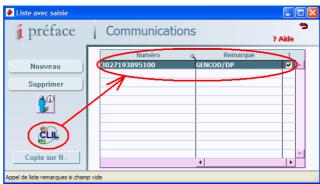
Fonctionnement

* Identification des intervenants

Renseigner le GENCOD des clients concernés par le droit de prêt. Pour trouver son GENCOD, dirigezvous vers le site de la CLIL http://www.clil.org (ou accès direct à partir de la liste des communications du client dans i préface).



Recherchez votre client puis cliquez sur le bouton [Communication]



Lien direct avec vers le site de la CLIL. Renseignez le champ Numéro par le GENCOD du client et mentionnez GENCOD/DP dans le champ Remarque. Ceci est important, c'est ce qui permettra de trier les clients concernés par le droit de prêt.

Remarquez le bouton Copie sur N - . Il permet de copier ces informations sur les dossiers N-1 et N-2. (Attention à paramétrer ces dossiers sous « Statistiques »)

* Doit de prêt

Recherche des documents

Nous accéderons au Droit de prêt par le bouton « Plus... » du menu général.



- Sélection et recherche des documents -



Vous définirez la période correspondante à vos déclarations ainsi que le taux de TVA sélectif (5.50). Lancez la recherche, seules les factures adressées aux clients ayant étés renseignés par leur GENCOD apparaîtrons.

Cochez la case [Ensemble des factures] si vous avez besoin de visualiser toutes les facture afin de repérer celle faisant l'objet de déclaration.

Le contenu des factures laissera apparaître uniquement les produits taxés à 5.50 %.

- Résultat de la recherche -_ 🗆 X Factures et Droit de prêt. i préface Du 01/07/2004 Au 30/09/2004 02/09/2004 24000125 E.F. **** \$F.F. or 20/09/2004 24000124 E.F. structure Tr.F. or 20/09/2004 24000124 E.F. structure Tr.F. or 20/09/2004 24000123 E.F. structure Tr.F. or 20/09/2004 24000125 E.F. structure Tr.F. or 20/09/2004 24000125 E.F. structure Tr.F. or 20/09/2004 24000135 E.F. st 378,75 814,11 1 311,09 875,41 -260,19 1 948,86 -456,94 Edit. Simple Edit. <u>D</u>étails Montant HT soumis au droit de prêt 28 503,08 QUI A VOLE LA CAMIONNETTE D'AHMED ? - BRAUD/LENGLET - CASTER 220355307 13,50 🔺 1,00 QUI A VUIL E A L'ASHILANE I E D'ARMED Y BRADDI PARE AL DELL'ESTE E CONTES DES ANTALS - LA NAISSANCE DE L'HERRE SABBA I - DALADI 15 CONTES D'AS FORMATIS - SOLET, BERTRAND - CASTOR POCHE LES ROUGES E I LES NOIRS - BEK MEMOLIVI, GIERE - FLAMMARION-PER LE BOUQUET DE ROSES - HELFT/NOVI - DESCLEE DE BROUWER D'AIME PAS LA POLESTE C'RECEN, SHARDN - GALLIMARD JEUNESSE SUR LE FLEUVE - SCHULZ, HERMANN - ECUL DES LOISIES L'INVITE DES CEZ - ARROU-VIGNOD, JEAN-PHILIPPE - GALLIMARD-JEUNESSE 8,00 5,00 12,00 13,00 QUI A VOLE LA CAMIONNETTE D'AHMED ? - BRAUD/LENGLET - CASTERMAN

i préface vous présente soit les factures concernées par le droit de prêt soit l'ensemble des factures pour les identifier au travers des GENCODS des clients.

Envoi du fichier de déclaration

E.D.I.	GENCOD Librairie 1234567890123
	Date 17/10/2005 Nombre de Documents 40
Chemin	C:\EDIMAIL\DP\ Nom du fichier 20051017
□ Périod	le Transit. Création du Fichier EDI

Important : <u>Après avoir décoché [Ensemble des factures] et visualisé une dernière fois les factures faisant l'objet de la déclaration</u>, nous indiquerons le GENCOD de la librairie, le nombre de factures faisant l'objet de la déclaration étant affiché automatiquement à coté de la date. Nous lancerons la création du fichier dit EDI.



Après la création, en cliquant sur anous télé transmettrons notre fichier à DILICOM.



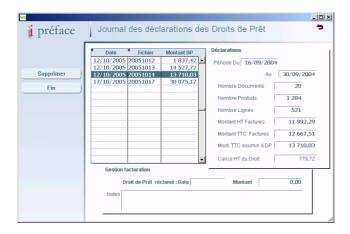
Il suffira de cliquer sur Dilicom pour que les éléments du message soient renseignés. Remarque : Le texte du message n'est pas obligé.

NB : Le fichier de déclaration est stocké sur votre disque dur sous C:\EDIMAIL\ c'est un fichier texte.

• Période transitoire

Concerne la période du 1^{er} août 2003 au 31 décembre 2004. Si vous ne possédiez pas i préface à cette époque et que vous souhaitiez l'utiliser pour effectuer vos déclarations, nous vous invitons à nous appeler pour vous indiquer la procédure à suivre. Cette déclaration pouvant être globale, contenant uniquement la quantité de livre, le prix moyen (pour déterminer le montant) et le nombre de titres (contenu dans libellé de l'écriture document).

Journaux



i préface conservera une trace de vos déclarations, différents éléments de contrôle sont mémorisés. Vous pourrez en saisissant les champs du bas de la fenêtre suivre l'évolution de ces déclarations.

A remarquer

Le fichier des intervenants codifiés peut être interrogé sur le site <u>www.clil.org</u>. S'il n'existe pas, ce GENCOD est attribué gratuitement par DILICOM sur demande.